

ER
-243

R-243

LA REVUE DES JARDINS **JUIN ET JUILLET '67**



À lire attentivement : LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE L'EXPO 67

La pensée économique et politique de Desjardins*

YVES ROBY

À la fin du XIX^e siècle, le capitalisme avait déjà atteint un stage d'évolution remarquable. En Canada, il avait réalisé des merveilles qu'on ne dissocie plus de l'existence nationale, tels les systèmes transcontinentaux de transport et communication ; il avait mis en opération les banques comme sources de crédit à l'industrie et au commerce, les compagnies de prêts sur hypothèques ou autres garanties ; il avait aussi favorisé les placements par la mise en opération de compagnies à fonds social, les compagnies d'assurance sur la vie, et quoi d'autres encore, comme le notait Albert Faucher.¹

Conçues en fonction des classes industrielle et commerçantes, ces institutions ne veulent pas ni ne peuvent répondre aux besoins des classes laborieuses. En outre, Desjardins constatait amèrement que les associations qui ont nom trust ou cartel conduisaient à un phénomène dangereux : la concentration des capitaux. « On draine les petits capitaux des paroisses pour les accumuler dans les grands centres où l'agriculture n'en retire aucun bénéfice. Cela détruit l'équilibre nécessaire à la prospérité d'un pays. »²

* ROBY, Yves, *Alphonse Desjardins et les Caisses populaires, 1854-1920*, Chez Fides et au Service de la papeterie de La Fédération : \$2.

1. Cyrille Vaillancourt et Albert Faucher, *op. cit.*, 47.

2. Alphonse Desjardins, Conférence à la 16^e convention des missionnaires agricoles à Sainte-Anne de la Pocatière (1913), cité par Cyrille Vaillancourt, dans *RD*, X, 6 (juin-juillet 1944) : 105.

Pour appuyer ses dires, il cite le témoignage du banquier américain A. C. Anderson, président de la Banque Nationale de Saint-Paul. Après avoir étudié le fonctionnement des grandes banques de Toronto, monsieur Anderson note que certaines filiales dans les districts agricoles ont plus de \$500,000. en dépôts, alors qu'elles ne consentent que pour \$50,000. de crédit dans la même région.³ Somme toute, les institutions existantes ne répondent pas aux besoins des ouvriers et des agriculteurs. La banque n'a pour but que le profit et ne prête pas aux pauvres. D'autre part, il y a de nombreuses paroisses qui ne possèdent pas de succursales de banque parce qu'elles n'offrent pas une exploitation suffisamment rémunératrice pour alimenter une telle création.

Le cultivateur, surtout, souffre de ce manque de crédit dont il a un besoin spécial ; besoin de crédit pour l'amélioration des techniques agricoles, besoin de crédit pour la création de petites industries familiales, crédit nécessaire « pour éviter la mévente des produits devant l'avalancement passager des prix dû à une coalition entre intermédiaires ». ⁴ Il existe bien le crédit hypothécaire, mais ce système avec tous ses frais, ses formalités coûteuses et son peu d'élasticité ne satisfait pas aux besoins de l'heure. Enfin, la longueur de l'échéan-

ce, consentie à l'emprunteur agricole par les banques, n'excède pas quatre mois avec renouvellement, alors que le minimum ne saurait être inférieur à six mois et devrait être en général de neuf à douze mois.⁵ Il existe, en effet, une différence essentielle entre l'exploitant agricole et industriel. Ce dernier, par un surcroît de travail, un acte de volonté, peut transformer rapidement son avoir afin de satisfaire à ses échéances. Or, il en va tout autrement pour le travailleur agricole, puisqu'il doit « (...) compter avec les forces de la nature que l'énergie humaine ne peut contraindre ou influencer de façon à accélérer leur action. De là la nécessité d'accorder au cultivateur un délai spécial qui est basé sur la longueur du temps indispensable à la production des moissons et à leur placement avantageux ». ⁶ Le priver de ce crédit spécial c'est lui enlever tout moyen d'améliorer sa terre, son outillage, ses moyens de production et souvent lui ouvrir la voie à l'émigration. Voilà sans aucun doute une des raisons majeures de la dépopulation des campagnes.⁷

5. *Ibid.*, 180.

6. Alphonse Desjardins, TCS : 66.

7. Alphonse Desjardins, Conférence à la 16^e convention des missionnaires agricoles à Sainte-Anne de la Pocatière (1913), dans *RD*, X, 6 (juin-juillet 1944) : 105.

3. *Rand McNally's Banker's Magazine*, juillet 1905, 0.21 : 1a-24.

4. Alphonse Desjardins, MOAPQ : 169.

SOMMAIRE

Trente-cinq ans CYRILLE VAILLANCOURT	106	Colloque sur « la Côte » JEAN-PAUL LANGLOIS	118
Connaissez-vous vos membres ANDRÉ MORIN	109	Le conseiller en économie familiale ROGER DE BELLEFEUILLE	120
Expo 67... unité dans la diversité MADAME YVETTE FRASER-CHARRON	112	Prescription des reconnaissances de dette LE CONSEILLER JURIDIQUE	122
La Caisse populaire Desjardins à l'Expo 67 ÉMILE GIRARDIN	114	Loi pour protéger les emprunteurs contre certains abus... RÉAL FOREST	123
La Terre des Hommes... et La Caisse populaire de l'Expo SON EXC. MGR VALÉRIEN BÉLANGER	116	Retour aux sources ALPHONSE DESJARDINS	124

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

LA FÉDÉRATION DE QUÉBEC DES UNIONS RÉGIONALES DES CAISSES POPULAIRES DESJARDINS, ÉDIFICE DESJARDINS, 59, AVENUE BÉGIN, LÉVIS (QUÉBEC)

Vol. 33 - Nos 6-7 Lévis, juin-juillet 1967

LA REVUE DESJARDINS, organe officiel de La Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins, et tirée ce mois-ci à 17,000 exemplaires, est imprimée aux ateliers Charrier & Dugal (1965), Ltée, à Québec.
● Le prix de l'abonnement, pour un an, est \$2.50. ● Le ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication.



221
3-243

Trente-cinq ans

Il y a eu trente-cinq ans le 24 février 1967 que La Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins a été fondée.

L'organisation de La Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins ne s'est pas faite spontanément ; c'est après plusieurs réunions et bien des pourparlers que nous sommes arrivés à mettre cet organisme sur pied.

Peu de temps après la fondation de sa première Caisse populaire à Lévis, monsieur Desjardins connut une situation aussi angoissante que la situation économique critique de 1932 qui vit naître La Fédération. D'aucuns prédirent que La Caisse populaire de Lévis était vouée à la faillite et que monsieur Desjardins et sa famille seraient bientôt dans le chemin. Quelques-uns se rendirent même rencontrer madame Desjardins et lui firent croire que la chose se produirait : « Votre mari a une bonne situation à Ottawa, lui disait-on, mais tôt ou tard sa Caisse populaire fera faillite, et vous serez responsables de toutes les pertes qui en résulteront. » S'empressant d'aller voir son mari qui était sténographe parlementaire à Ottawa, elle lui fit part de ses craintes. Monsieur Desjardins avoua lui-même qu'il en avait été profondément troublé, et il disait : « Ce fut la peine de ma vie : même ma femme doutait de mon œuvre. »

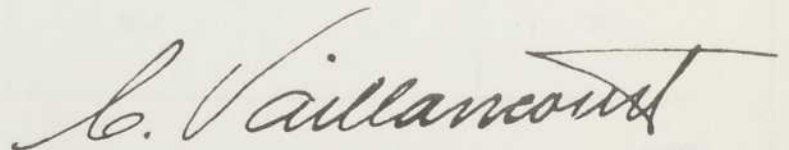
Monsieur Desjardins ne pouvait certes demander secours et soutien aux grands finan-

ciers pour continuer son œuvre. Comme il était un grand croyant, il se dit : « Je vais confier mon œuvre à la Providence, et si elle doit continuer c'est Dieu lui-même qui me soutiendra. »

Voilà dans quelles circonstances monsieur Desjardins composa sa prière au Sacré-Cœur de Jésus qu'il alla réciter dans son église paroissiale, le jour de la fête du Sacré-Cœur en 1905, agenouillé devant le tabernacle où Dieu est présent dans l'Eucharistie. « Si vous voulez que je persévère dans cette voie, dit-il dans cette prière, oh !, mon Dieu suppléez à ma faiblesse par votre force ; aplanissez les obstacles ou donnez-moi les moyens de les surmonter... Que vos desseins soient les miens, que vos désirs soient des ordres pour moi... » Ce que monsieur Desjardins voulait avant tout, c'était de faire du bien à ses concitoyens.

Après les succès remportés par notre mouvement des Caisses populaires, nous pouvons dire aujourd'hui que cette réussite est due à la Providence et à la grande foi manifestée par monsieur Desjardins. Aussi longtemps que nous tous, qui sommes croyants, nous aurons cette même foi, le succès continuera si nous voulons bien continuer à nous entraider. Aide-toi, et le Ciel t'aidera.

Vous trouverez à la page suivante le texte de la prière au Sacré-Cœur de Jésus composée par monsieur Desjardins. ◀



Prière composée par monsieur le Commandeur Alphonse Desjardins fondateur des Caisses populaires Desjardins

SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS, je vous demande la grâce insigne de vos lumières divines.

Si je me trompe, éclairez-moi et inspirez-moi un invincible dégoût, une grande aversion pour l'idée que je poursuis et qui sert de but à mes travaux.

Que je la repousse avec une sorte de mépris si c'est votre bon plaisir, et faites-la au moins s'évanouir dans mon esprit. Que je n'y pense même plus à l'instant et j'en serai mille fois heureux.

Éloignez de mon cœur toute vanité mensongère, tout désir irréalisable, toute chimère, tout rêve absurde.

Si vous voulez que je persévère dans cette voie, oh ! mon Dieu, suppléez à ma faiblesse par votre force ; aplanissez les obstacles ou donnez-moi les moyens de les surmonter.

Dans ce cas comme dans l'autre, donnez-moi la plus parfaite résignation à votre sainte volonté.

Que vos desseins soient les miens, que vos désirs soient des ordres pour moi.

Daignez, ô Jésus, diriger, inspirer mon activité, quelle qu'en soit la fin dans vos desseins éternels ; faites que je trouve une parfaite soumission à votre volonté dans les cœurs qui m'entourent, mais principalement dans celui de la bien-aimée compagne de ma vie.

Qu'elle soit toujours ma consolation et mon aide, soit que vous m'inspiriez le complet abandon de ces projets ou la pensée de les accomplir. Ainsi soit-il. ◀

Connaissez-vous vos membres ?

ANDRÉ MORIN

Un gérant d'une Caisse populaire ayant un actif supérieur à \$6 millions a décidé de faire une étude pour connaître la distribution de l'épargne et des prêts parmi les quelque 8,000 membres de la Caisse populaire en tenant compte de leur âge et de leur sexe.

Armé de beaucoup de patience, il a réparti les membres par sexe et par année d'âge et il a établi pour chaque sexe et pour chaque année d'âge combien il y avait de membres, le montant de leur épargne et ce qu'ils devaient à la Caisse populaire pour

des prêts sur reconnaissance de dette ou pour des prêts hypothécaires. Voici les grandes lignes de cette étude que nous vous communiquons ; même si ces chiffres ne représentent qu'une Caisse populaire, ils sont quand même intéressants.

Le tableau I nous indique l'importance de l'élément féminin dans la Caisse populaire. Les femmes détiennent 46.5% de l'épargne et elles ont en moyenne plus d'épargne que les hommes. Par contre, elles sont rarement emprunteuses à la Caisse populaire et lorsqu'elles le sont, la

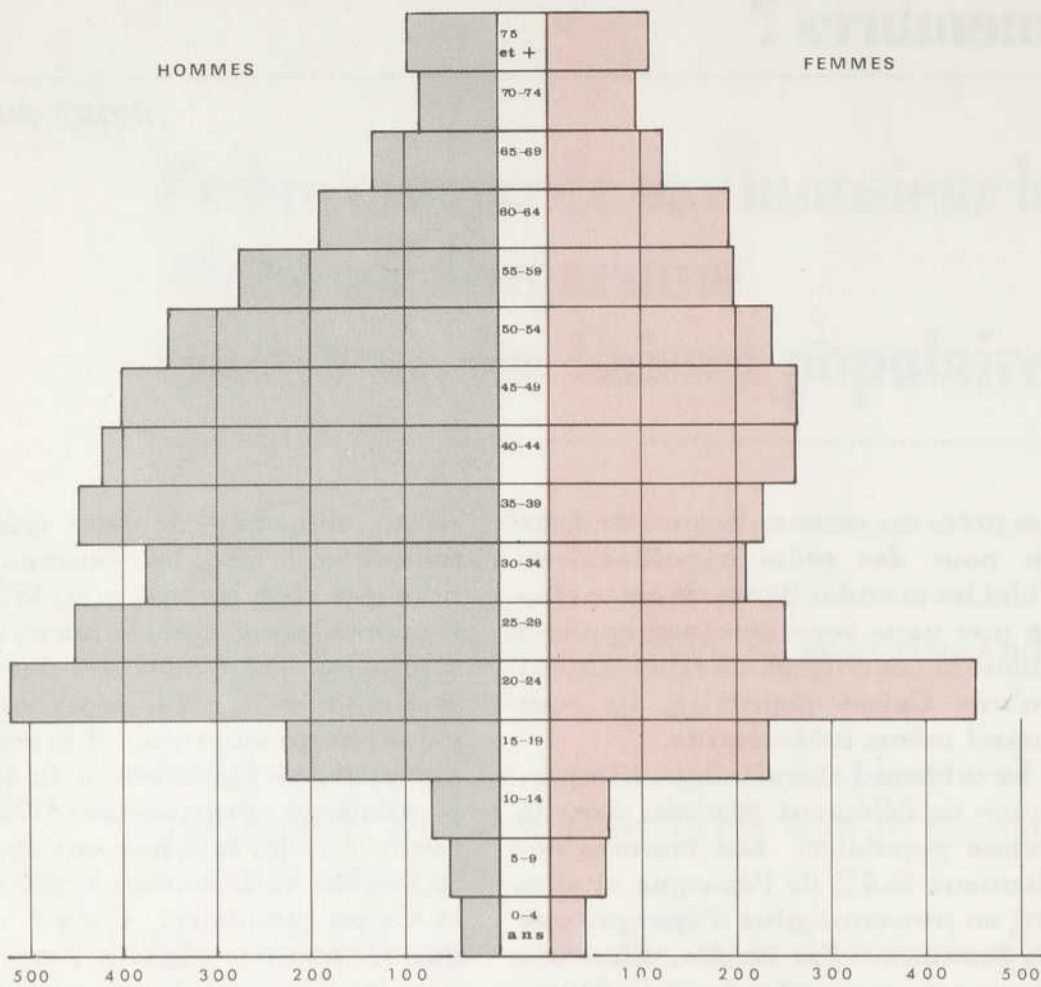
valeur moyenne de leur prêt est moindre que chez les hommes. On note que chez les hommes, 38% des membres sont aussi emprunteurs, tandis que seulement 6% des femmes membres de la Caisse populaire y doivent un emprunt. Les femmes ont épargné \$1,949,000. à la Caisse populaire et elles y doivent \$178,000., tandis que les hommes ont épargné \$2,239,000. et ils doivent \$2,839,000. à la Caisse populaire. C'est à croire que les femmes gagnent l'argent et que les hommes le dépensent...! Heureusement que l'enquête Trem-

Tableau I
IMPORTANCE RELATIVE DE L'ÉLÉMENT FÉMININ

	Hommes	Femmes	Total
Pourcentage du nombre de membres	57.9%	42.1%	100%
Pourcentage de l'épargne	53.5%	46.5%	100%
Valeur moyenne de l'épargne	\$ 538.	\$ 644.	\$ 583.
Prêts sur reconnaissance de dette :			
Pourcentage des emprunteurs	88.5%	11.5%	100%
Pourcentage des prêts en cours	91.7%	8.3%	100%
Valeur moyenne des prêts en cours	\$ 843.	\$ 582.	\$ 583.
Prêts sur hypothèque :			
Pourcentage des emprunteurs	94.7%	5.3%	100%
Pourcentage des prêts en cours	95.4%	4.6%	100%
Valeur moyenne des prêts en cours	\$4,373.	\$3,737.	\$4,339.
Pourcentage des membres qui sont emprunteurs	38%	6%	25%
Valeur de l'épargne en millions de \$	\$2.2	\$2.0	\$4.2
Valeur des prêts totaux en millions de \$	\$2.8	\$0.2	\$3.0

Graphique I

PYRAMIDE D'ÂGE DES MEMBRES DE LA CAISSE POPULAIRE SAINT-FRÉDÉRIC DE DRUMMONDVILLE



blay-Fortin nous avait prévenu que 50% des femmes administrent seules le budget du foyer ; ça nous aide un peu à comprendre. Notons que dans cette étude, les comptes conjoints ont été séparés en deux, en présumant que la moitié de l'épargne appartenait à l'homme et l'autre moitié à l'épouse.

Le graphique I nous présente la pyramide des âges des membres de la Caisse populaire. Nous pouvons y noter avec joie la grande présence des jeunes de 20 à 24 ans, tant chez les hommes que chez les femmes. Les déposants des Caisses scolaires ne font pas partie de ces statistiques.

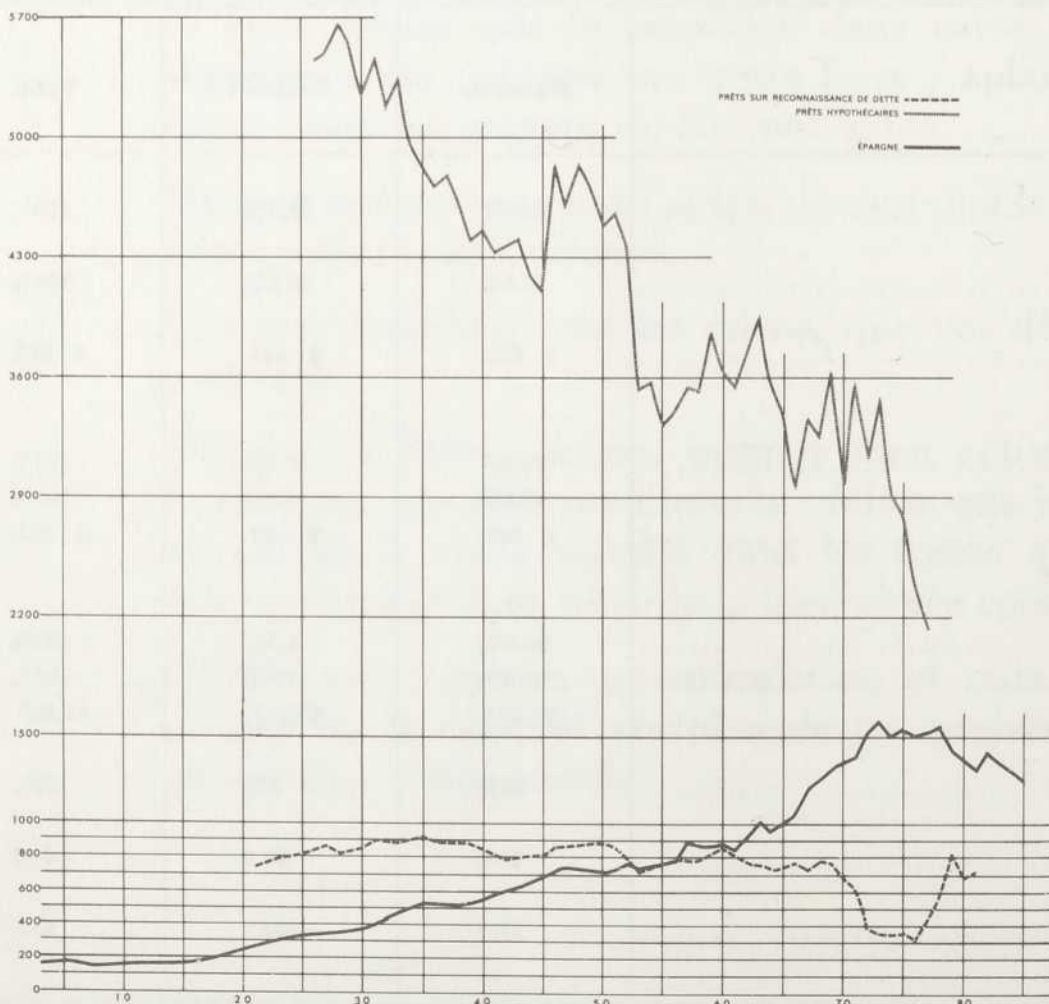
Le graphique II nous donne la valeur moyenne des comptes d'épargne sans tenir compte des sexes et des prêts en cours selon l'âge. Il s'agit ici d'une moyenne arithmétique. La valeur moyenne des prêts sur reconnaissance de dette se stabilise autour de \$800. jusque vers 70 ans. La valeur moyenne des prêts hypothécaires par contre décroît rapidement avec l'âge, passant de \$5,700. à 29 ans à environ \$2,900. à 75 ans.

Avant de s'alarmer à cause de ce \$2,900. encore dû sur hypothèque à 75 ans, il faut réaliser que très peu de membres sont emprunteurs à leur Caisse populaire à cet âge-là. Le graphique III nous donne le nombre d'emprunteurs et de membres selon l'âge. Le plus grand nombre d'emprunteurs sur reconnaissance de dette se retrouve à l'âge de 25 ans, tandis que le plus grand nombre d'emprunteurs avec garantie hypothécaire se rencontre aux environs de 45 ans. La courbe du nombre d'épargnants est une autre version de la pyramide des âges.

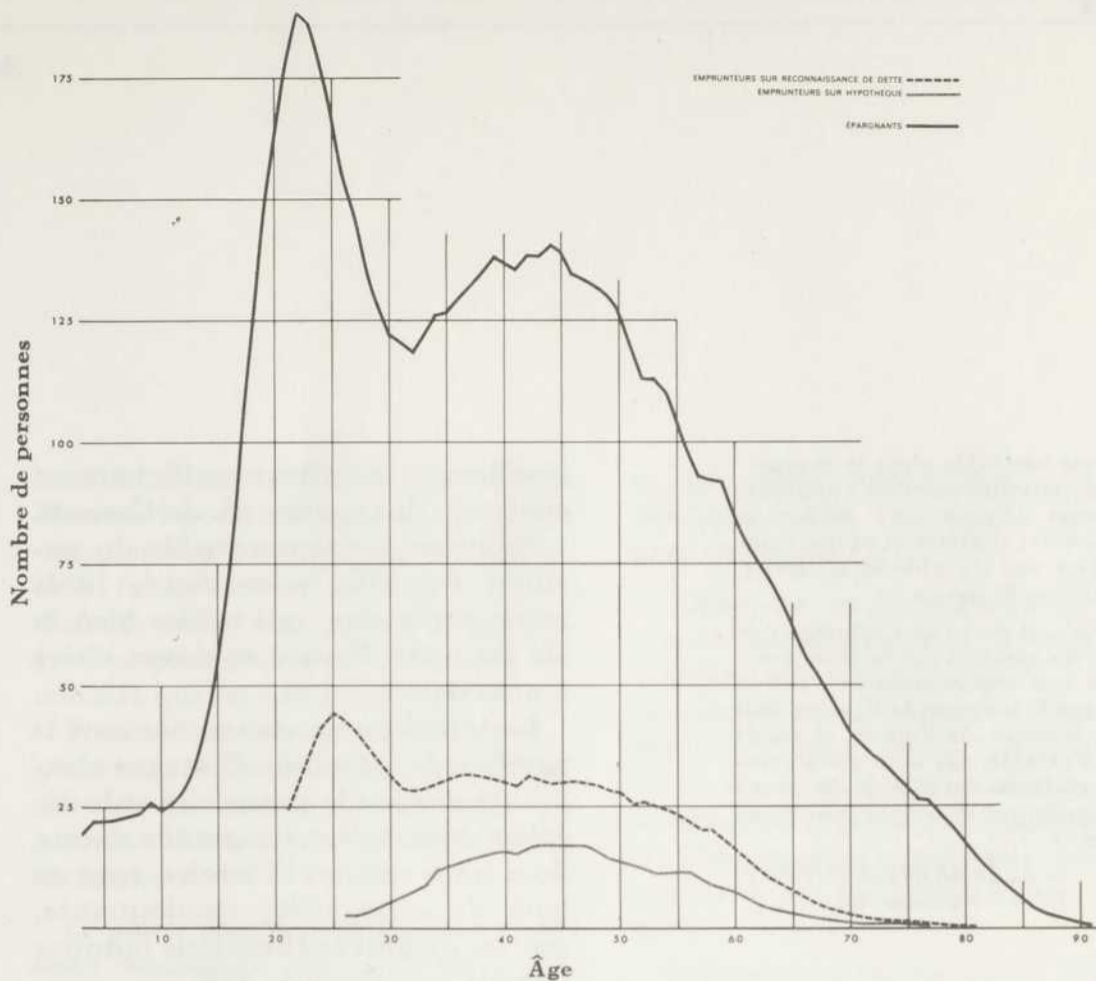
Le graphique II nous donne la moyenne de l'épargne et des prêts par âge ; le graphique III nous indi-

Graphique II

VALEUR MOYENNE DE L'ÉPARGNE ET DES PRÊTS SELON L'ÂGE



Graphique III
NOMBRE D'ÉPARGNANTS ET D'EMPRUNTEURS
PAR ANNÉE D'ÂGE

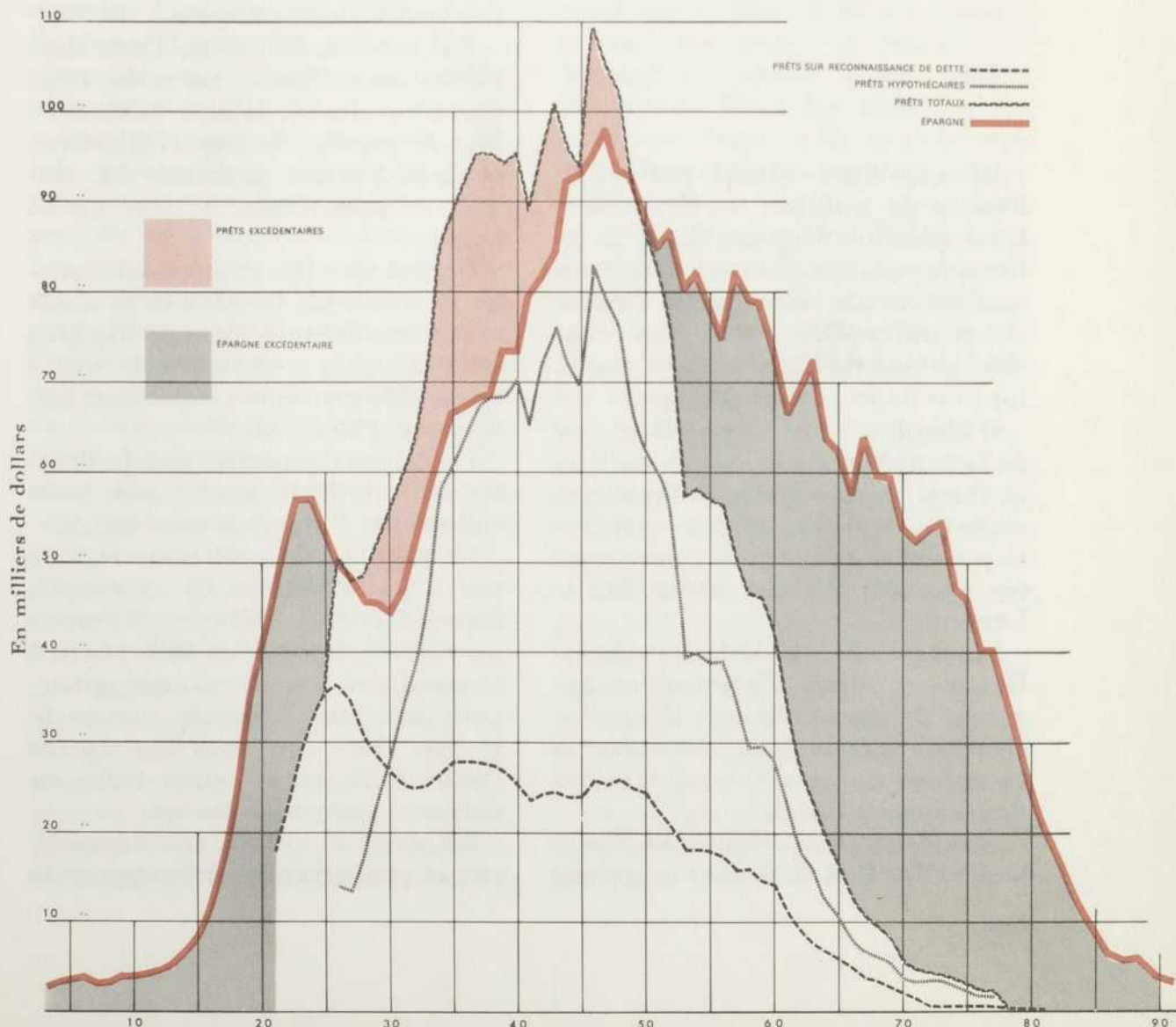


que le nombre de déposants et d'emprunteurs par âge. Si l'on multiplie ces deux graphiques l'un par l'autre, on obtient le graphique IV qui nous indique la valeur totale de l'épargne et des prêts en cours par année d'âge.

Ce graphique IV est le plus intéressant de tous. Il nous indique bien à quel groupe d'âge servent les fonds de la Caisse populaire et qui fournit ces fonds. On peut y voir que les jeunes empruntent d'abord sur reconnaissance de dette et que, collectivement, ils doivent davantage à ce poste que leurs aînés. On réalise aussi la grande importance des prêts hypothécaires de 35 à 50 ans. Du côté de l'épargne, on constate une pointe importante de l'épargne de 20 à 25 ans dû au grand nombre de jeunes membres de la Caisse populaire. Ce sont toutefois les gens de 45 à 50 ans qui, collectivement, détiennent le plus d'épargne à la Caisse populaire. Si on additionne les prêts en cours sur hypothèque aux prêts en cours sur reconnaissance de dette, on obtient que de 28 ans à 49 ans, les prêts en cours excèdent les épargnes. Ceci est possible grâce à l'épargne excédentaire de membres âgés de 50 ans et plus, et grâce aussi à l'épargne excédentaire des jeunes ayant moins de 25 ans. Ce graphique soulève plusieurs questions, entre autres : « doit-on ou peut-on prêter aux étudiants ? » — « vaut-il la peine d'avoir une assurance-vie épargne permanente qui protège nos membres après 55 ans ? après 65 ans ? après 70 ans ? »

Merci à monsieur Ferdinand Smith, gérant de La Caisse populaire Saint-Frédéric de Drummondville, pour nous avoir communiqué ces statistiques qui invitent à la réflexion. ▽

Graphique IV
ÉPARGNE ET PRÊTS EN COURS SELON L'ÂGE



Expo 67... unité dans la diversité

Madame YVETTE FRASER-CHARRON

« L'ordre véritable c'est le temple. Mouvement du cœur de l'architecte qui noue comme une racine la diversité des matériaux et qui exige pour être un, durable et puissant, cette diversité même.

« Il ne s'agit point de t'offusquer de ce que les aspirations de l'un s'opposent aux aspirations de l'autre, de ce que le langage de l'un ne soit pas le langage de l'autre, il s'agit de t'en réjouir, car si tu voilà créateur tu bâtiras un temple de portée plus haute qui sera leur commune mesure. »

— A. de SAINT-EXUPÉRY,
Citadelle.

« Allons à l'Expo » semble être le mot d'ordre de millions de Canadiens. C'est avec une légitime fierté et un immense plaisir que tous nous nous rendons visiter et admirer l'Exposition universelle. C'est une occasion unique de faire, à notre porte, un tour du monde magnifique.

D'abord, ce site merveilleux, né de la pensée et du labeur de milliers de travailleurs, artistes, techniciens, artisans, ouvriers, dont la coopération a réussi à « inventer » pour nous ces îles de rêve sur notre Saint-Laurent.

Sur les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame ont surgi d'admirables pavillons de pays différents dont plusieurs nous étaient hier étrangers et inconnus, qui ouvrent aujourd'hui des portes amicales.

Grandeur et puissance des États-Unis et de l'U. R. S. S. dont les grands

pavillons se regardent pacifiquement au dessus de la passerelle du Cosmos.

Architecture remarquable du pavillon français, scientifique, littéraire, artistique, qui reflète bien la vie de cette France toujours chère à nos cœurs.

La tour imposante surmontant le pavillon de la Grande-Bretagne semble symboliser la prospérité et le développement de cette grande nation dont nous suivons l'histoire, tout au long de cette visite passionnante, teintée du plus authentique humour anglais, comme il se doit.

Exubérance des Mexicains en sombreros, chantant pour nous, à leur pavillon, où on peut voir, à côté de réalisations modernes, des sculptures millénaires, vestiges des anciennes civilisations aztèques.

Sur la place d'Afrique, d'une simplicité accueillante, les noirs nous montrent les multiples facettes de leur économie, de leur civilisation, et nous laissent entrevoir les immenses possibilités de leur grand pays.

Un peu plus loin, nous voici transportés en Grèce, berceau de la civilisation occidentale, de la philosophie et de la culture, où nous retrouvons des grands penseurs comme Socrate, Aristote, Platon, etc.

Les bijoux des pavillons de la Thaïlande et de la Birmanie avec leurs collections d'art nous enchantent.

Le pavillon d'Israël nous retrace pas à pas l'histoire de ce peuple, depuis les temps bibliques, à travers les persécutions et les exils jusqu'à nos jours, où il a retrouvé une patrie, mais où hélas ! gronde encore la guerre. Espérons, avec la grâce de Dieu, qu'il pourra vivre enfin en paix avec ses voisins arabes.

Un pavillon qui est très apprécié, par sa présentation artistique et la

diversité de ses réalisations, films, effets sonores, technique, artisanat, sculpture, modes, etc., c'est celui de la Tchékoslovaquie, qui est un des pavillons les plus fréquentés de l'Expo.

Un peu plus loin, un oasis de paix et de sérénité, c'est le pavillon de l'Inde. On peut y admirer une exposition de tableaux et des tissus d'une finesse remarquable. La profonde spiritualité de ce peuple et sa sagesse millénaire lui aident à supporter la pauvreté et la faim dans certaines parties de son pays.

Il est malheureux que le pavillon chinois ait subi ce contretemps ; il était très beau, on y remarquait un intérieur typiquement chinois, un Confucius énigmatique et serein, image de l'antique civilisation orientale.

L'Italie nous invite à la suite de ses grands artistes à reconsidérer les éternels thèmes : la mère, l'amour, la vie, la mort, dans un voyage merveilleux au pays de l'art.

Abordons enfin cette partie de la vaste Terre des Hommes, qui est bien de chez nous, ce grand Canada fier et hospitalier où flotte le drapeau à feuille d'érable.

Nous y retrouvons l'immensité des plaines de l'Ouest, ses blés ondulants au soleil, les arbres gigantesques de ses forêts, la profondeur de ses mines, où nous avons l'impression de descendre pour en voir de plus près les richesses, ceci dans le pittoresque pavillon de l'Ouest qui donne une idée bien concrète de ces provinces canadiennes.

Sur les bords de l'Atlantique, l'activité canadienne prend des formes différentes, chantiers navals reconnus dans le monde entier, pêcheries, tourisme ; une des attractions du pavillon est la construction d'une

goélette qui sera baptisée *Atlantica*, symbole de l'unité de ces quatre provinces. Pays très attachant, les Maritimes vous invitent.

Le pavillon de l'Ontario, de forme élégante et aérienne, met l'accent sur le dynamisme de la population, on y retrace l'histoire de nos voisins, qui est aussi un peu la nôtre. Des robots bilingues y parlent des différentes carrières qu'on peut y embrasser. Des dessins d'enfants apportent beaucoup de couleurs.

Le superbe pavillon du Québec, construit de verre et d'acier, ouvre des fenêtres colorées et changeantes sur un Québec futuriste, on y retrouve, très stylisés, la forêt, le sol, les mines et l'industrie, mais à peine le reflet de la personnalité du peuple québécois.

Le Canada, carrefour du monde pour la durée de cette Expo universelle, s'est montré digne de l'hospitalité de son immense pays en érigeant cette pyramide géante, reposant sur sa pointe, qui constitue un des plus remarquables pavillons. Les principales caractéristiques du pays y sont représentées : ses industries, ses forêts, ses mines, son économie, sa culture, images de la vie canadienne et de ses rapports avec les autres nations. Sa population, venue de différents pays d'Europe, forme aujourd'hui le grand peuple canadien. Le film du cinéma tournant raconte, avec réalisme et humour, quatre cents ans d'histoire.

À travers ces multiples représentations des techniques, des sciences, des civilisations, des cultures de ces différents pays, nous devons essayer de découvrir l'humanité, essentiellement la même sous tous les cieux, souffrant les mêmes maux, cherchant aussi le même bonheur. Ces rencontres fraternelles entre les

multiples races de la Terre des Hommes nous permettent de mieux comprendre leurs civilisations et de leur faire connaître la nôtre afin d'abolir cette incompréhension entre les peuples, source de tant de conflits qui les affligent.

Pour mieux comprendre le message de paix et de fraternité que l'Expo adresse au monde entier, voici les grands thèmes de la Terre des Hommes :

Le génie créateur de l'homme qui rend hommage aux artistes d'hier et d'aujourd'hui, dont le talent donne à l'humanité ces œuvres d'art qui la rendent plus belle.

L'Homme interroge l'univers. Dès les débuts du monde, l'homme cherche à percer les mystères de l'univers. Notre siècle a produit plusieurs de ces chercheurs intrépides interrogeant d'abord la vie elle-même, en commençant par la cellule, source de vie, puis étudiant le fonctionnement du corps humain, pour éloigner ou guérir les maladies. Les progrès de la science médicale sont étonnants et permettent de merveilleux espoirs. Ces infatigables chercheurs que sont les hommes modernes, scrutent les profondeurs de la mer, explorent les régions polaires, étudient les planètes et l'espace. Qu'ils soient obscurs ou illustres, ces hommes, scientifiques, explorateurs, navigateurs, astronautes, médecins, missionnaires ou scaphandriers, ils ont droit à la reconnaissance de la Terre des Hommes.

L'Homme à l'œuvre découvre et exploite les richesses de la terre, en extrait matière et énergie, par le progrès toujours croissant, il fait de plus en plus vite et mieux. À cette époque de satellites et de bombes atomiques, l'homme doit surveiller

et contrôler constamment pour ne pas renouveler l'aventure de l'apprenti-sorcier . . .

L'Homme et l'alimentation. La grande question qui se pose aujourd'hui est de savoir comment nourrir une population mondiale qui s'accroît de plus en plus. Les agriculteurs du monde entier s'emploient à la résoudre, grâce à une agriculture de plus en plus productive dont on peut voir les progrès à l'âcre ensoleillé.

L'Homme dans la cité. L'homme se doit d'accepter et de s'adapter à ce milieu bruyant, changeant, impersonnel qu'il a lui-même créé : la cité. La cité, envoûtante ou hostile, avec ses trottoirs, ses « fleurs de macadam », mais aussi ses terrains de jeux, ses écoles, ses usines qui donnent du travail à des milliers d'ouvriers. Dans les cinémas, les magasins, parmi la foule anonyme, le citadin se retrouve souvent seul.

L'habitation future a aussi droit de cité à l'Expo, c'est l'Habitat '67, ensemble domiciliaire original, fait de logements superposés avec terrasses et jardins privés, qui peut devenir une solution aux problèmes de l'habitation urbaine.

Le pavillon chrétien. C'est à travers un monde matérialisé, déchiré, cherchant son propre visage, que l'on accède au mystère du pavillon chrétien. Nous y découvrons peu à peu le Christ s'incarnant et acceptant pour Lui, l'humanité de la Terre des Hommes, assumant ainsi toutes ses misères et, par Sa divinité, donnant en même temps une dimension divine à l'existence humaine. Le Christ vivant au cœur du monde dont on entend les battements le long de cette visite au pavillon chrétien. ◀

La Caisse populaire Desjardins à l'Expo 67

ÉMILE GIRARDIN

Dès le début, les Caisses populaires Desjardins affiliées aux dix Unions régionales et à La Fédération de Québec ont manifesté leur confiance et leur enthousiasme à l'égard de l'Expo 67 en invitant les membres à se procurer des passeports durant la période de la « prévente ».

L'objectif fixé au point de départ fut largement dépassé et, grâce au concours des gérants et des dirigeants, les Caisses ont prouvé qu'elles voulaient le succès de l'Expo puisqu'elles ont vendu pour quatre millions de dollars en passeports de toutes catégories, en livrets-primés et billets de spectacles.

Les Caisses populaires ont voulu faire davantage, elles ont répondu « présentes » quand les autorités de la Compagnie canadienne de l'Expo universelle de 1967 ont demandé à L'Union régionale de Montréal des Caisses populaires Desjardins d'assumer la responsabilité des services financiers sur les terrains mêmes.

Au commencement de l'année 1965 les négociations s'engagèrent afin de trouver une solution au problème qui se posait. L'Union retint les services d'un expert pour éclairer les dirigeants sur la *possibilité* d'une participation et sur la *rentabilité* des services demandés. De plus, L'Union régionale, après avoir consulté les Caisses affiliées réunies en assemblée générale, obtint le feu vert pour continuer les pourparlers.

Les perspectives de rentabilité ne s'avéraient pas des plus profitables, mais le comité, envisageant un autre angle, celui du prestige, considéra que le personnel des cadres était de taille à supporter le coup et à offrir les services que l'Expo pouvait exiger.

C'est un organisme typiquement québécois qui participerait à une manifestation mondiale. Le comité

en arriva à un accord et dans l'esprit des deux parties en cause La Caisse populaire Desjardins de l'Expo 67 aurait l'exclusivité des opérations avec la Compagnie, les concessionnaires, les employés et les visiteurs. Finalement, l'Union a cédé à une institution bancaire les opérations avec les concessionnaires. Et c'est là que les Caisses ont montré de la compréhension...

Nous étions parfaitement conscients de nos responsabilités puisque, à deux reprises, le président de l'Union avait rencontré à Bruxelles les responsables des opérations financières à l'Expo 58.

L'entente fut donc conclue et les termes du contrat furent arrêtés. L'avis de fondation parut dans la *Gazette officielle du Québec* et confirma l'existence légale de La Caisse populaire Desjardins de l'Expo 67. Cette Caisse fondée pour répondre à des besoins particuliers commença ses opérations avec la Compagnie et avec les employés ; depuis l'ouverture de l'Expo, elle a étendu ses services aux visiteurs à qui elle échange des chèques de voyageurs.

Régie par la Loi des Caisses d'épargne et de crédit, cette Caisse reçoit de la Compagnie le produit des entrées, des amusements, de la vente des billets de spectacles. Les chèques de paye des employés de l'Expo sont tirés sur la Caisse ; la Caisse reçoit les épargnes des employés, la Caisse répond aux demandes du public.

Les 185 employés dirigés par monsieur François Richard, c. a., et distribués en trois équipes travaillent soit au pavillon central situé sur l'île Notre-Dame, soit à l'une des trois succursales, de la place de l'Accueil, des bureaux de l'administration ou de La Ronde, soit à l'un

des trois kiosques sur l'île Notre-Dame, sur l'île Saint-Hélène ou sur La Ronde. C'est donc à sept endroits différents que la Caisse dispense ses nombreux services sur la *Terre des Hommes*.

À deux endroits, au pavillon central et aux bureaux de l'administration, la comptabilité est tenue par un système électronique en direct (*on line*) relié à une centrale de données. C'est le premier système au Canada dans une institution financière. La Caisse populaire Desjardins de l'Expo 67 est fière d'être la pionnière de toutes les institutions à utiliser un tel système. C'est une gracieuseté de la Compagnie Burroughs.

La porte de la chambre-forte et tous les coffres-forts sont fournis gratuitement par la Compagnie Chub, Mosler, Taylor, Co., tandis que c'est la Maison Paradis Messier & Cie qui a gracieusement prêté tout l'ameublement de tous les locaux. Quant à la décoration, nous la devons à Claude Claudais. Enfin, les machines de bureau viennent de chez Rowd.

Cette Caisse remplit bien son rôle et représente dignement les Caisses de la province qui ont pour devise : *S'unir pour servir*. ◀

Le président
de La Caisse populaire
Desjardins de l'Expo 67



La Terre des Hommes... et La Caisse populaire de l'Expo

Son Exc. Mgr VALÉRIEN BÉLANGER

*Lors de la bénédiction
du nouvel immeuble
de La Caisse populaire
Desjardins de l'Expo 67,
dans la soirée
du 27 avril 1967,
Son Exc. Monseigneur
Valérien Bélanger,
auxiliaire à Montréal,
après avoir béni la maison
et y avoir installé
un crucifix,
a fait une courte allocution
dont voici
quelques extraits.*

Ce qui se passe en ce moment sur cette Terre des Hommes est un événement unique autant par son site que par son thème et sa splendeur. Cette Terre des Hommes, elle est chez nous : nous allons y vivre intensément pendant les prochains mois.

Nous venons de remercier ensemble notre Père du Ciel en Lui renouvelant, dans une prière communautaire, notre piété filiale et notre bonne volonté pour que « ce monde marche, non pas comme nous le voulons, mais comme Lui le veut ».

Nous avons béni ce local en demandant à Dieu Son aide, Sa protection et Son réconfort, et en y installant l'image de Son divin Fils Notre-Seigneur. Nous Le prions dans un instant pour que cette Expo 67 soit un hommage au Créateur, un témoignage de fraternité humaine et chrétienne et un gage d'espérance pour les années à venir.

Cette Terre des Hommes a été bénite au tout début de sa mise en œuvre. Elle contient, dans le Pavillon Chrétien, un témoignage original qui sera une surprise étonnante pour un bon nombre de visiteurs. Ce pavillon est un fruit du Concile. Ce fruit, les hommes le verront : seront-ils tentés d'y goûter ? Ce n'est pas, dans ce nouveau paradis terrestre, un fruit défendu ; il n'en a pas non plus la saveur. Ceux qui auront le courage d'y goûter et la patience de le savourer le trouveront bienfaisant.

Le geste que nous posons ce soir est peut-être unique en ce moment sur cette Terre des Hommes. Qu'un groupe d'hommes se réunissent consciemment et volontairement pour prier leur Père commun, Lui rendre gloire et Lui demander Sa protection et Son aide, un pareil

geste, il est vraiment de ceux qui font que le monde marche et qu'il marche bien.

Ce geste, à la fois humain et chrétien, qui signe en quelque sorte l'inauguration de votre Caisse populaire de l'Expo 67, s'insère au cœur même de votre institution et vous honore grandement. S'il est une institution sociale qui s'efforce de favoriser la fraternité entre les hommes, d'aider les hommes à travailler ensemble à l'œuvre commune, de donner aux hommes des moyens efficaces pour continuer l'œuvre de la Création, d'épauler leurs frères avec les techniques à leur disposition pour permettre aux hommes de répondre à leur vocation humaine et chrétienne, c'est bien votre institution, profondément enracinée au cœur-même des communautés humaines et chrétiennes de chez nous pour les promouvoir et les servir.

Installée sur la Terre des Hommes, votre Caisse populaire profitera de l'Expo 67 qui est présentement au carrefour de tous les peuples de la terre. Mais ce sera aussi pour vous une occasion magnifique pour accomplir, sur la Terre des Hommes, cette œuvre merveilleuse qui a pris racine providentiellement dans la bonne terre de chez nous et qui se veut au service de tous les hommes.

Votre institution n'a pas attendu d'être installée sur la Terre des Hommes pour s'intéresser à Expo 67. Au tout début, vous vous êtes classés parmi les meilleurs propagandistes et vous êtes restés en tête de la liste. Vous ne vous êtes pas intéressés seulement à l'aspect humain de l'événement mais aussi à son visage chrétien.

Vous avez apporté une collaboration technique et généreuse à la Pastorale d'Expo 67 qui œuvre pour que

l'événement ne soit pas seulement une glorification du génie de l'homme, mais aussi un hommage à la gloire du Créateur. Pour cette collaboration à la Pastorale de l'Expo, veuillez accepter la gratitude de la grande communauté chrétienne de Montréal et de ses environs.

Vous aurez l'occasion de manifester cet esprit d'entr'aide qui vous caractérise. Les visiteurs qui s'adresseront à vos succursales trouveront cet accueil fraternel qui est une bénédiction quand on se trouve à l'extérieur ou à l'étranger. Ils trouveront aussi des services pratiques qui les aideront à se dépanner et qui rendront leur séjour plus agréable à l'Expo 67. Vous serez tout à la fois des ambassadeurs et des bons samaritains qui rendront témoignage et feront voir un visage attrayant de notre Terre des Hommes.

Il nous appartient de vivre intensément cet événement et de le faire à la fois en homme et en chrétien. Grâce aux moyens modernes d'intercommunications, jamais dans l'histoire des hommes un semblable événement n'a été vécu par autant de monde à la fois. Nous, qui avons le privilège de vivre en ce moment à l'ombre de la Terre des Hommes, prenons conscience de l'événement; faisons-en notre bien et partageons-le avec tous nos frères qui seront au rendez-vous au cours des prochains six mois. Remercions le Seigneur qui nous permet en ce moment de lui rendre hommage et de faire monter de la Terre des Hommes une prière ardente en action de grâces pour un tel événement. Faisons-le au nom de tous et au nom de chacun, conscients d'appartenir à la grande fraternité humaine et heureux de rendre gloire à notre Père commun du Ciel. ◁



Colloque sur « la Côte »

JEAN-PAUL LANGLOIS

L'Union régionale de Québec a tenu un « colloque » à Hauterive à l'intention des dirigeants des Caisses populaires de la Côte Nord, les 27 et 28 mai dernier.

Le territoire de L'Union de Québec est assez vaste, soit 17 comtés plus la ville de Québec. Sur la rive sud : de Frontenac à Rivière-du-Loup ; sur la Rive nord : de Portneuf à Duplessis, dont Blanc-Sablon qui est situé à 1,000 milles de Québec. Pour L'Union de Québec, la Côte Nord comprend le territoire qui s'étend de Tadoussac à Sept-Îles, soit à 450 milles de Québec ; la Basse Côte Nord, de Sept-Îles à Blanc-Sablon.

Trente-deux Caisses populaires s'échelonnent tout le long de la Côte. L'actif de ces Caisses en 1960 était de \$3,000,000. et au 31 décembre 1966, de \$11,000,000.

À cause des distances, les rencontres des dirigeants ne sont pas tellement fréquentes entre les Caisses de la Côte ; c'est pourquoi L'Union régionale de Québec s'est empressée de donner suite au vœu déjà formulé d'y organiser un colloque des dirigeants des Caisses populaires de la Côte Nord. Au-delà de 150 délégués y ont participé ; 24 Caisses sur un total de 32 étaient représentées.

Quelques faits remarquables : La

Caisse populaire de Schefferville, pays du minéral de fer, située à 500 milles au nord, y était représentée. La Caisse populaire de Havre-Saint-Pierre située à 350 milles également. Le « colloque » avait lieu à Hauterive, où l'âge moyen de la population n'atteint pas 21 ans, soit 20.7. Population jeune, dynamique où dans bien des domaines l'on fait encore œuvre de pionniers. Il en est ainsi des deux autres pôles d'attraction qui sont Baie-Comeau situé à 5 milles de Hauterive et Sept-Îles à 150 milles.

En 1951, la population de la Côte Nord - Nouveau Québec était de 42,664. Elle était, en 1961, de 81,900, soit un accroissement de 92.0%.

Sur le même territoire en 1951, la population urbaine était de 8,181 et la population rurale de 34,403. En 1961, la population urbaine était de 45,730, et la population rurale de 36,662. Accroissement de la population urbaine de 450.0% et de la population rurale de 4.9%.

Les principales industries de cette partie de la Côte Nord sont : l'Hydro-Québec, Quebec North Shore, Canadian British Aluminium, situées à Hauterive et Baie-Comeau. Sept-Îles à 150 milles plus bas est un centre industriel et commercial de pre-

mière valeur : l'importance de son port de mer en témoigne. Mentionnons aussi l'importance de Port-Cartier, Gagnonville et autres.

La délégation de L'Union régionale comprenait des dirigeants de l'Union et les membres de son comité régional de l'éducation. L'accueil que nous a réservé les gens de la Côte a été enthousiaste et chaleureux. La satisfaction manifestée de part et d'autre dès les premiers contacts a été le prélude d'un colloque bien réussi.

Le thème du colloque était : *La solidarité dans l'autonomie.*

Les études en commissions portaient sur :

1. Le mouvement Desjardins ;
2. La situation des Caisses de la Côte et les problèmes du milieu ;
3. Une situation de Caisse — Analyse des normes administratives ;
4. Les services administratifs et techniques de l'Union et de la Caisse centrale ;
5. Le Service de l'éducation et de l'information.

Les délégués ont participé sérieusement aux études en commissions, lesquelles ont permis des échanges de vues fort intéressants et qui porteront sans doute des fruits.



à l'Hydro-Québec, le fait français est digne de mention. Le langage des officiers des relations publiques est impeccable ; la science et la technique s'expriment en termes authentiquement français.

Les photos rendent partiellement justice à l'œuvre accomplie par des milliers de travailleurs : ingénieurs, hommes de métier (400 métiers différents) et travailleurs.

Une preuve de l'ampleur des travaux exécutés à l'immense barrage érigé sur la Manicouagan, soit Manic 5, et qui en surprendra plusieurs, est le fait que l'édifice de la Place Ville-Marie à Montréal logerait facilement à l'intérieur de l'arche centrale du barrage.

Dans cette région éloignée, l'aspect humain des problèmes dans le contexte d'une activité fébrile où la science et la technique occupent une place de choix, nous a fort sensibilisés.

À la suite de cette pérégrination, nous pourrions dire ceci :

Parmi toute la population de la Côte il y a là trop de bon bois, et de belle souche, disons-le, pour ne pas être justifiés de fonder sur cette région de notre pays les plus belles espérances. En fait, ce sont les nôtres. Là aussi c'est la « Terre des Hommes ».

À l'issue du banquet, il y a eu des allocutions par le président de La Caisse populaire de Baie-Comeau, monsieur Pierre Levasseur ; par le maire de Hauterive, le docteur Martel ; par Monseigneur Forest, curé de Hauterive, qui y représentait Son Excellence Monseigneur Couturier, évêque de Hauterive. Nous avons été très sensibles à l'intérêt qu'ils ont manifesté pour les Caisses populaires et nous sommes particulièrement reconnaissants à Son Excel-

Les présidents et secrétaires des commissions ont accompli de la belle besogne et les vœux formulés retiendront certes l'attention de L'Union régionale de Québec.

Le premier magistrat de Hauterive a souhaité une chaleureuse bienvenue aux congressistes et la ville nous a gratifiés d'une magnifique réception. Une soirée sociale bien animée a permis de percevoir l'entrain et le dynamisme d'une population jeune et audacieuse, ce qui explique bien des succès.

Les responsables du colloque sur la « Côte » nous ont facilité un voyage des plus enrichissant au complexe hydroélectrique Manicouagan-Outardes, à Manic 2-Outardes 4 et Manic 5.

À Outardes 4 notre visite coïncidait avec la présence du délégué apostolique du Canada, Son Excellence Monseigneur Pignedoli. Les officiers aux relations publiques de l'Hydro-Québec nous ont reçus avec une très grande cordialité et nous ont conviés à une table d'hôte. Il nous serait difficile de décrire adéquatement ici les sentiments qui nous ont assaillis : surprise et fierté devant le gigantisme de telles réalisations.

Il nous fait plaisir de souligner que

lence de s'y être faite représentée par Monseigneur Forest.

Monsieur Paul-Émile Charron, directeur général adjoint à La Fédération des Caisses populaires Desjardins et secrétaire de L'Union régionale de Québec, était le conférencier invité au banquet. ◀

De gauche à droite : Monsieur Roland Dion, président, Comité régional de l'éducation ; madame Jean-Paul Langlois ; le docteur Martel, maire de la ville de Hauterive ; madame Ernest Guimond ; monsieur Paul-Émile Charron, secrétaire de L'Union régionale de Québec ; monseigneur Forest, curé de Hauterive ; monsieur Ernest Guimond, président du « colloque » ; madame docteur Martel ; monsieur Pierre Levasseur, président, Caisse populaire de Baie-Comeau ; madame René Croteau ; monsieur René Croteau, assistant-gérant de L'Union régionale de Québec ; monsieur Jean-Paul Langlois, directeur du Service de l'éducation.



Le conseiller en économie familiale

ROGER DE BELLEFEUILLE

Le mois dernier, nous avons publié un texte sur l'importance d'un Service en économie familiale. Nous parlerons, cette fois-ci, du rôle du conseiller en économie familiale. Une commission du comité provincial de l'éducation a étudié cette question. C'est son rapport que nous reproduisons ci-après.

LA FONCTION

Préliminaire

La fonction de conseiller en économie familiale s'impose de plus en plus dans l'activité des Caisses populaires, pour favoriser une utilisation rationnelle des fonds et des prêts consentis par celle-ci.

Le conseiller en économie familiale se situe donc entre les commissaires de crédit et les emprunteurs et son rôle peut être multiple. La commission en économie familiale l'a énuméré comme suit :

1° faire prendre conscience des responsabilités personnelles et de la hiérarchie des valeurs en respectant les options personnelles ;

2° être alerte aux problèmes conjugaux et sociaux qui sont souvent à la base des difficultés budgétaires et savoir les référer à qui de droit lorsque nécessaire ;

3° ne pas être moralisateur ;

4° analyser une situation financière familiale et suggérer les modes de fonctionnement approprié ;

5° travailler en étroite collaboration avec la commission de crédit, étant, à toute fin pratique, consultant de celle-ci ;

6° collaborer avec les organismes du milieu sur le plan communautaire ;

7° dégager, pour le bénéfice des administrateurs, les besoins du milieu ;

8° agir en tant qu'animateur social dans son milieu sur le plan de l'économie familiale.

La commission a ajouté que le conseiller en économie familiale devrait être la même personne que le préposé aux prêts lorsque ceci est possible. Dans le cas où il n'y a pas de préposé aux prêts et où la Caisse n'est pas en mesure d'engager un conseiller en économie familiale, le gérant devrait remplir ce rôle et ré-

férer les cas qui demandent plus d'attention au conseiller en économie familiale qui serait alors au service de plusieurs Caisses.

QUALIFICATIONS

Le conseiller en économie familiale

1° doit être marié ;

2° peut être un homme ou une femme ; c'est la compétence d'abord qui doit être recherchée ;

3° doit avoir une préparation académique au niveau de la onzième année scientifique ou une expérience équivalente ;

4° doit avoir une ouverture d'esprit sur les problèmes d'autrui ;

5° doit être disponible et dynamique ;

6° doit avoir une maturité d'âge mental et physique et devrait se situer à environ 30 ans ;

7° doit être habile à aider les autres à s'aider ;

8° doit faire preuve de maîtrise personnelle dans les finances familiales ;

9° doit être capable d'exercer un *leadership* ;

10° doit savoir écouter et être discret.

LE CHAMP D'ACTION

1° La commission estime que le travail en économie familiale se situe au plan de l'éducation de groupes et des individus et doit s'adresser à tous ceux qui pourront en bénéficier.

2° Afin de déterminer le territoire d'opérations, il faudrait tenir compte de la densité de la population, des distances à parcourir et du type de population à desservir.

3° Le conseiller devra collaborer avec les services sociaux et les organismes sociaux du milieu.

4° La responsabilité de la coordination de ce programme ainsi que la sélection des conseillers en écono-

mie familiale doit être l'apanage des Unions régionales pour les Caisses dont elles sont responsables.

COURS

Remarques générales

1° La préparation immédiate des conseillers en économie familiale devrait se poursuivre par l'intermédiaire du Service de l'éducation de La Fédération.

2° Le comité estime qu'il devrait y avoir dans chaque Union régionale un conseiller en économie familiale attaché au Service de l'éducation de l'Union régionale et dont une des principales fonctions consisterait à coordonner le travail auprès des Caisses populaires individuelles ou de groupes de Caisses populaires organisées en zone d'action et en secteur.

3° L'action de ce conseiller au niveau de l'Union se situerait dans la communauté régionale de l'Union auprès des groupes et quelquefois auprès des individus (prévention et traitement de cas à l'occasion).

a) Formation générale

Pour s'acquitter convenablement de sa tâche le conseiller en économie familiale a besoin de :

a) Connaissances générales de la société, de la communauté (locale et régionale). C'est l'analyse de son milieu. Il doit aussi connaître les grandes étapes de l'évolution de cette société. Connaissance de la cellule familiale, de son évolution, de ses fonctions, de son rôle dans la communauté, des relations familiales et conjugales, des problèmes d'interdépendance, etc.

b) Connaissances générales des fondements de l'économie :

1. Production (biens et services) ;
2. Consommation (biens et services) ;

3. Rôles de la production et de la consommation ;

4. Des devoirs de la production et de la consommation ;

5. La rationalité ou l'irrationalité du consommateur face à la publicité ou autre technique de diffusion de masse.

c) Connaissance du budget :

Planification du budget (dépenses planifiées) ;

Revenu face aux besoins et vice-versa ;

Les valeurs et leur sens (opération du budget, vérification du budget, contrôle du budget, ajustement du budget).

d) Connaissance générale des lois sociales particulièrement celles qui touchent le consommateur, les familles.

e) Connaissances générales de la coopération, de son expression, les coopératives surtout celles de l'épargne et du crédit.

b) Relations humaines

Personnalité et relations interpersonnelles.

a) *Personnalité* : Le conseiller se doit d'avoir :

1° Une bonne connaissance de la nature humaine, des individus et des groupes qui composent le milieu.

2° Une échelle des valeurs et un jugement sûr : c'est-à-dire connaître les valeurs sociales, familiales, individuelles. Le sens des valeurs exige du discernement et un bon jugement.

3° *Prise de conscience* : Analyse objective des problèmes de l'individu et l'aider à régler lui-même ses problèmes.

4° *Ouverture d'esprit* : Largesse d'esprit suffisante pour bien identifier les problèmes, avec objectivité.

5° *Informateur et éducateur* : Habilité à faire prendre des habitudes nouvelles, ou à faire passer d'une expérience ancienne à une expérience nouvelle pour que l'individu fonctionne mieux dans la société.

6° *Discrétion* : Savoir écouter et demeurer discret.

7° *Entrevue* : Savoir interviewer de façon assez poussée pour qu'il puisse déceler les vrais problèmes et les référer à qui de droit pour traitement et travail conjoint de réhabilitation, etc.

b) *Relations interpersonnelles* : Le conseiller en économie familiale aura des rapports avec des individus, des chefs de groupes, des institutions, même gouvernementales, des membres de Caisses populaires.

Il devra pouvoir expliquer, rapporter, référer, dialoguer, travailler avec d'autres, et surveiller l'évolution des cas.

Il entretiendra différents types de relations personnelles avec . . .

1. Le membre et non-membre de la Caisse populaire :

Il lui faudra être intéressé, compréhensif, humain, objectif, accueillant, disponible.

Il devra créer un climat de confiance qui favorisera l'entrevue.

2. Le préposé aux prêts :

Il devra collaborer avec le préposé aux prêts qui aura pu déceler certains problèmes chez l'individu membre ou non-membre. De façon impartiale, il amorcera des entrevues nécessaires pour diagnostiquer, référer et traiter.

3. Le gérant :

Un travail conjoint avec le gérant pour éclaircissement et solution possible.

Prescription des reconnaissances de dette

LE CONSEILLER JURIDIQUE

Un travail d'éducation en ce qui regarde le rôle et la fonction éducative du conseiller en économie familiale.

4. Les commissaires de crédit :

Être disponible pour éclaircissement des cas et des situations.

5. Bureau de crédit local, autre Caisse ou Union :

Habilité à obtenir l'évaluation de crédit.

6. Débiteurs :

Habilité à dialoguer et composer.

Notes et commentaires

UN SIGNE DES TEMPS ?

On se plaint que le coût de la vie est élevé, que les gens n'ont pas d'argent et que le crédit n'est pas facile. Cependant, savez-vous qu'en 1966, à travers le Canada, il s'est parié aux courses la somme de \$184,682,860. Ce montant ne comprend pas les paris sur les courses sous harnais (dont les chiffres ont été publiés alors que nous allions sous presse, — on prévoit qu'ils approcheront les \$200,000,000). Le montant total des paris aux courses au Canada, en 1966, s'élèvera donc à près de \$400,000,000.

Au Québec, en 1966, les paris aux courses ont augmenté de 40%, soit à \$21,731,317. ; et encore là, les paris sur les courses sous harnais ne sont pas compris. ◀

Une question qui se soulève assez souvent est celle de savoir par quelle période de temps une reconnaissance de dette devient prescrite, c'est-à-dire après combien d'années est-elle éteinte par prescription, le signataire libéré de même que les cautions qui ont signé conjointement et solidairement ?

À cette question, il faut répondre que la prescription de trente ans est celle qui s'applique en matière civile. On peut affirmer sans hésitation que la prescription de cinq ans affecte bien les billets promissaires, lettres de change ou autres effets de commerce, mais il faut remarquer qu'une reconnaissance de dette n'est pas un billet promissaire.

En effet, un billet promissaire est une promesse pure et simple faite par écrit par une personne que l'on appelle le souscripteur, et par laquelle celui-ci s'engage à payer une somme certaine d'argent à une personne désignée ou à son ordre, ou au porteur.

Si l'on examine attentivement le texte d'une reconnaissance de dette,

on y constate que pour deux raisons la somme que le signataire s'engage à payer n'est ni certaine, ni bien déterminée, puisque la Caisse en faveur de laquelle la reconnaissance de dette est signée, se réserve la faculté de diminuer le montant dû par le signataire de toute somme qu'il possède au capital social. C'est dire que la Caisse, sans y être tenue, peut, si elle le juge à propos, diminuer le montant qui appert à la face de la reconnaissance de dette. Toute personne en faveur de laquelle la Caisse endossera le billet ne peut donc pas savoir de façon certaine quel est le montant qu'elle pourra réclamer suivant la face et le texte de la reconnaissance de dette. Ajoutons que l'emprunteur est toujours un membre et détient toujours une ou plusieurs parts sociales.

De plus, le montant est payable normalement par versements, et l'on ne peut à la face même du document déterminer si les versements déjà échus ont été payés ou non.

Pour ces deux raisons, il a été reconnu encore une fois dans une décision récente rendue à Montréal par le juge Lucien Dugas, qu'une reconnaissance de dette n'est pas un billet, et que n'étant pas un billet ou effet de commerce, la prescription de cinq années ne s'applique pas.

Nous devons donc en revenir à la règle générale qui veut que les droits civils ne s'éteignent que par trente ans. Ces trente années doivent se compter de la date de l'échéance, ou encore de la date du dernier paiement partiel effectué par le signataire ou par l'une des cautions.

Il s'agit d'une décision rendue dans une cause de La Caisse populaire de Saint-Roch de Montréal vs Octavie Palence. ◀

Loi pour protéger les emprunteurs contre certains abus et les prêteurs contre certains privilèges ou l'équité dans certains contrats

RÉAL FOREST, notaire

constances, qu'elles rendent le coût du prêt excessif et l'opération abusive et exorbitante.

« À cette fin, le tribunal doit apprécier toutes les obligations découlant du prêt en regard de la somme effectivement avancée par le prêteur nonobstant tout le règlement de compte, et toute novation ou transaction. »

« La preuve testimoniale de la somme effectivement avancée est recevable à l'encontre de l'acte, si ce n'est envers un cessionnaire de bonne foi, sauf le recours, en ce cas, contre le prêteur. »

Le point de droit nouveau que nous découvrons dans les dispositions de l'article se reflète dans le pouvoir pour le tribunal de réduire ou d'annuler les obligations monétaires d'un emprunteur aux prises avec un usurier particulier ou corporatif peu scrupuleux d'étouffer l'économiquement faible.

Les rigoristes de la théorie de l'accord libre des parties dans les contrats doivent être scandalisés devant une telle discrétion du tribunal. Mais les gens à qui nous nous adressons ici savent jusqu'à quel point cette liberté d'accord est fictive dans bien des contrats de prêts et que c'est souvent le principe de « la raison du plus fort est toujours la meilleure » qui s'applique lorsqu'il s'agit de celui qui est dans le besoin aux prises avec celui qui détient la clef de son problème. Mais laissons les théories juridiques pour découvrir l'aspect concret et pratique de l'application du texte de l'article 1040c.

Quelle était la pensée du législateur en employant les termes « obligations monétaires »? Avait-il dans l'idée l'annulation ou la réduction du capital ou des intérêts ou des deux?

Comme il n'existe aucune jurisprudence sur le sujet, il est logique de croire qu'il s'agit en l'occurrence de toutes les obligations pécuniaires, c'est-à-dire de l'intérêt et des autres frais qui ont permis au débiteur d'obtenir le capital abstraction faite de ce dernier.

Le dernier alinéa de l'article ne change en rien les conséquences en ce sens que même si un cessionnaire de bonne foi s'interpose dans la transaction, l'emprunteur conservera toujours son recours contre le prêteur.

Nous croyons qu'il serait téméraire d'analyser trop en profondeur la portée exacte de l'article 1040c du point de vue strictement conséquences légales. Seule une jurisprudence éventuelle sur le sujet nous le permettra.

Ceci n'enlève rien à l'importance de l'article. Plusieurs usuriers et même des compagnies prêteuses commenceront à se poser des questions quant à la légalité et à l'efficacité de leurs contrats en regard de l'article 1040c. La notion humaniste qui se reflète dans la pensée du législateur en adoptant une telle loi, ne se continuera-t-elle pas dans l'élaboration d'un système d'analyse et d'étude sur l'abus dans les contrats de prêts dans la province de Québec? C'est à souhaiter.

Nous nous contenterons de conclure cette étude à vol d'oiseau de l'article 1040c du Code civil en empruntant cette phrase de M^e Gérard Trudel dans son volume *Lésion et Contrat*: « C'est insérer le fait contractuel dans une économie judiciaire soucieuse de protéger ses sujets contre le mauvais usage de la faculté de contracter. Le contrat cesse d'être uniquement égoïste. »

Avant de découvrir la pensée du législateur en sanctionnant le 19 mars 1964 le bill freinant l'expansion des contrats de prêts usuraires, il serait bon de connaître le texte exact de l'article qui nous intéresse particulièrement ici soit l'article 1040c du Code civil.

« Les obligations monétaires découlant d'un prêt d'argent sont réductibles ou annulables par le tribunal dans la mesure où il juge, eu égard au risque et à toutes les cir-

RETOUR aux SOURCES*

7



N. D. L. R. — Les temps changent, le monde évolue. On ne se promène plus en carriole. On est pressé. On se croit « moderne ». Et tout le reste. Il y a que les principes demeurent. Et il est bon, de temps en temps, de retourner aux sources pour s'y retremper un peu. Cela permet d'apprécier où l'on en est.

Centres urbain

L'exemple de Lévis, centre urbain, a déjà été cité. Prenons Québec et Montréal ; Saint-Sauveur, faubourg de Québec, a sa Caisse populaire depuis janvier 1909. N'ayant pas, nous le regrettons, des données récentes comme pour la plupart des autres Caisses, il nous faut citer les chiffres de novembre 1911.

Or, à cette date, la Caisse populaire de Saint-Sauveur avait un actif de \$16,043. et avait fait des opérations au montant de \$35,801., en moins de trois ans. Nul doute que, depuis, ces chiffres se sont accrus dans une large mesure, grâce à la force acquise et à la confiance grandissante.

La Caisse populaire de Québec-Est, fondée le 1^{er} août 1910, avait, au 31 août 1912, donc vingt-cinq mois plus tard seulement, un actif de \$10,816., avait fait des affaires pour \$24,422., comptait déjà 497 sociétaires, 111 déposants et 76 emprunteurs.

Les Caisses populaires des paroisses Saint-Jean-Baptiste de Québec et Saint-Malo peuvent également montrer des chiffres indiquant une situation encore plus florissante.

À Montréal, la Caisse la plus ancienne est celle de la paroisse de l'Immaculée-Conception. Elle fut organisée, grâce à la généreuse initiative du Cercle Pie-X de la Jeunesse catholique, le 31 janvier 1909. Au 31 mai 1912, son actif s'élevait à \$27,900. et son mouvement des fonds à \$72,828.99, et tout fait prévoir qu'en novembre, à la clôture de l'année sociale courante, le total des affaires atteindra \$100,000. Les deux autres Caisses dans Montréal même sont de dates beaucoup plus récentes, puisqu'elles furent fondées depuis le mois d'avril dernier, et cependant leur succès est déjà assuré, grâce au précieux et puissant concours des principales autorités sociales, tant religieuses que laïques.

La belle paroisse de Saint-Joseph de Montréal possède sa Caisse populaire depuis le 7 avril 1912, et vingt-trois jours après, son actif s'élevait déjà à \$1,807. Depuis il a continué de s'accroître et, au 31 juillet 1912, il était de \$2,146., avec un mouvement général de fonds de \$2,808.

La Caisse populaire de Saint-Stanislas de Montréal fut organisée le 12 mai 1912, et ses progrès sont considérables eu égard aux circonstances. Au 30 juin, son actif était déjà de \$1,981., et il y a

* DESJARDINS, Alphonse, *La Caisse populaire*. 2 brochures de l'École sociale populaire publiées en 1912, rééditées en 1944. Voir *La Revue Desjardins*, décembre 1966, p. 213 ; janvier 1967, p. 19 ; février 1967, p. 39 ; mars 1967, p. 55 ; avril 1967, p. 81 ; mai 1967, p. 91.

lieu de croire qu'il a dû doubler depuis. L'une et l'autre de ces Caisses récentes ont une vitalité qui fait prévoir une carrière prospère et aussi brillante que celle de la Caisse aînée de l'Immaculée-Conception. Comme celle-ci, qui peut avec fierté montrer les services signalés qu'elle a rendus à la classe ouvrière, les Caisses populaires de Saint-Joseph et de Saint-Stanislas commencent à répandre leurs bienfaits tant par la petite épargne qu'elles stimulent que par les prêts judicieux qu'elles font à leurs membres. Voilà pour les deux principaux centres urbains de notre province.

Mais il y a aussi d'autres centres ouvriers, ceux que l'on trouve soit dans des villes de moindre importance au point de vue de la population, soit même en partie à la campagne où un bon nombre de familles vivent du travail dans les chantiers par exemple, ou des autres industries locales. Ces centres modestes offrent une variété par eux-mêmes et tiennent du caractère semi-urbain, ou semi-rural. Là encore les Caisses prospèrent et rendent de grands services. Matane, dans le comté de Rimouski, a sa Caisse populaire depuis le 20 août 1911 et, en dix mois, le total des affaires représentait la belle somme de \$11,947., soit \$12,000. en chiffres ronds. Ces données s'arrêtent à juin inclusivement. Il y a à présumer qu'avec juillet et août, c'est-à-dire pour la première année, le total a atteint au moins \$15,000.

La Caisse populaire de Waterloo, dans le comté de Shefford, fondée le 24 septembre 1911, avait, au 1^{er} juillet 1912, en neuf mois seulement, un mouvement de fonds de \$3,554., et des prêts par petites sommes avaient été faits au montant de \$2,246. La Caisse populaire de Saint-Joseph de Lévis, comprenant la ville de Lauzon, population largement ouvrière, comme Waterloo, fut organisée en 1901 et, au 31 juillet 1912, elle avait en actif \$8,771., et son mouvement de fonds s'élevait à \$56,504., dont \$29,623. en prêts à ses membres. Près de \$600. ont été distribuées en intérêt et dividendes ou bonis. La Caisse populaire de Montmagny, fondée le 10 juillet 1910, avait, au 31 mai 1912, un actif de \$2,287., et avait fait déjà des affaires pour \$5,734., dont \$2,747. en prêts. Pendant huit mois, la Caisse populaire de Windsor-Mills, du 1^{er} octobre 1911 au 31 mai 1912, avait fait des affaires au montant de \$2,340., dont \$1,457. en petits prêts. La Caisse populaire de Sayabec, comté de Rimouski, avait un mouvement général de fonds au 10 août 1912, de \$5,167., dont \$3,171. en petits prêts. La Caisse populaire de Beauport

avait un mouvement de fonds, en décembre 1911, de \$9,500. environ, et la totalité des prêts s'élevait à \$5,464. Le montant de ces prêts a varié de dix à cent cinquante piastres chacun.

Voyons maintenant cet organisme fonctionner dans un milieu presque exclusivement ouvrier, artisans, journaliers employés dans une grande usine, la manufacture de coton du Sault-Montmorency. Les paroisses de Saint-Grégoire et de Saint-Louis de Courville sont peuplées de ces familles ouvrières qui vivent du travail que leur procure cette industrie. L'une et l'autre de ces paroisses ont leur Caisse. Celle de Saint-Grégoire possède un actif de plus de \$7,000., et ses prêts en cours dépassent \$5,000. Son mouvement d'affaires a atteint assurément au moins \$35,000. Saint-Louis de Courville n'a sa Caisse que depuis avril 1912 et, cependant, en trois mois, elle avait déjà encaissé \$4,067., montant qui doit aujourd'hui dépasser \$5,500. Des prêts sont faits et tout marche à merveille. Saint-Onésime de Kamouraska est une petite paroisse composée de cultivateurs qui s'occupent beaucoup des travaux des chantiers. Or, la Caisse y fut organisée en mai 1912 et, au 31 août, elle avait un actif de \$1,031., et son mouvement de fonds atteignait déjà \$1,347. Pourtant cette paroisse est si petite que son excellent curé nous demandait avec inquiétude si une Caisse populaire pouvait y fonctionner. L'expérience démontre aujourd'hui que nous avons raison de répondre hardiment dans l'affirmative, puisque, dès le premier mois, le chiffre d'affaires s'élevait à \$783., résultat superbe eu égard aux circonstances, et preuve aussi de l'excellence de l'organisme.

Centres miniers

Voyons, à leur tour, les centres miniers, le terrain peut-être le plus difficile à féconder à raison du caractère spécial de la population qui s'y porte. Malgré ce sol ingrat entre tous, admirez comme nous la puissance d'action de l'organisme économique que nous voudrions faire connaître et estimer infiniment plus que tout autre parce qu'il le mérite infiniment. Il y a juste trois ans que Thetford-les-Mines fut doté d'une Caisse populaire et aujourd'hui cette Caisse possède un actif de \$25,000. et s'enorgueillit à bon droit d'un mouvement général d'affaires de \$97,000. et qui atteindra en quelques semaines le premier cent mille piastres. Black-Lake, autre petite ville minière située à trois

milles de Thetford, possède aussi sa Caisse populaire, depuis trois ans. Sans avoir des chiffres aussi considérables à montrer que ceux de sa voisine, parce que sa population est beaucoup moindre, cependant elle a raison d'être fière de son mouvement de fonds de \$8,000., de ses prêts nombreux consentis à de braves ouvriers et dont le montant en cours est \$1,800.

Centres agricoles

Allons, maintenant, au monde purement agricole, à cette classe la plus déshéritée de toutes, sous le rapport de l'organisation, à celle qui est livrée pieds et poings liés à toute la rapacité des exploités, des intermédiaires avides, souvent malhonnêtes et fraudeurs, des trusts de tous genres qui la rançonnent sans pitié, parce qu'elle vit dans un isolement économique déplorable, cause directe de tous ces maux qui, à leur tour, engendrent ce mouvement d'émigration des campagnes vers les villes, justifiant bientôt pour nous, dans les vieilles provinces, ce mot si juste de René Bazin : « La terre se meurt. » Il importe d'organiser nos classes agricoles et le premier organisme indispensable qu'il faut leur donner, c'est celui qui contribuera directement à la formation du capital dont elles ont besoin pour régénérer leur industrie, féconder leurs initiatives, élargir leur domaine et pour accroître leur puissance d'action en leur permettant d'échapper au joug appauvrissant du capitalisme représenté par la nuée de gens qui vivent de leur labeur sans rien apporter à la richesse nationale. Ici, il ne faut pas se laisser intimider par ces prétendus sages qui conseillent une prudence exagérée quand, ils ne sont que l'écho de leur propre difformité intellectuelle ou victime d'une formation professionnelle déplorable, qui les a accoutumés à craindre toute innovation. Leur esprit trop enveloppé de brouillards ne saurait avoir une conception autre que celle de la routine ou du laisser-faire. Ils appellent cela de la prudence. Nous croyons y voir la preuve du fétichisme des choses existantes, bonnes ou mauvaises, ou d'une timidité ridicule, pour ne pas dire la crainte des colères des puissants du jour dont on a peur de déranger la digestion. Il faut de la sagesse, sans doute, mais aussi il faut de la hardiesse mesurée et raisonnée. Il ne faut pas imiter ces pauvres ignorants qui, pleins de défiance envers ceux qui leur parlent avec loyauté et désintéressement, mais confiants dans le premier farceur

venu, veulent voir « comment ça marche » avant de se joindre à un mouvement nouveau que les plus hautes autorités sociales recommandent avec instance. Nous en avons rencontré de ces culs-de-jatte intellectuels qui restent toujours en arrière des autres et qui se croient des personnages; mais heureusement, parmi notre population intelligente, pleine de bon sens, ces écrevisses sont rares. Nos compatriotes aiment le progrès sensé et prudent, et ne reculent pas, grâce à Dieu, devant les responsabilités raisonnables qu'il impose. Ils ne s'accommodent pas de ces allures de cloportes ou de taupes craintives; ils laissent ces peureux en arrière et s'élancent gaillardement à la suite de ceux qui, revêtus de l'autorité sociale, les convient d'une façon sage et sans fausses promesses, mais aussi avec courage et sincérité, à l'action, seul moyen pratique de sortir de l'ornière et de triompher des obstacles. Ils comprennent la vérité de ce vieil adage qui dit qu'on ne devient forgeron qu'en forgeant, et que la voie à suivre pour le peuple désireux de faire ses propres affaires, sans la tutelle onéreuse de personne, est de s'associer et de prendre les avantages comme les responsabilités qui résultent d'un contrôle entier et d'une accession à la vie économique complète, corollaire indispensable de l'émancipation civile et politique dont nous jouissons. Sans l'indépendance économique, le bulletin électoral n'est, la plupart du temps, qu'un leurre, un mirage trompeur.

Nous avons la preuve de cette haute intelligence de nos populations rurales surtout, dans l'existence des quatre-vingts Caisses qui fonctionnent à merveille dans autant de paroisses composées de braves cultivateurs.

Voilà quelques exemples parmi plus d'une centaine que nous pourrions citer. On y trouve la manifestation éclatante de cette vérité que nous ne nous lassons pas de proclamer que la Caisse vit aussi bien, se développe et rend, proportion gardée, les mêmes services dans n'importe quelle paroisse, qu'elle soit grosse, moyenne ou petite, naissante ou vieille, pauvre ou riche, pourvu que la population se donne la peine de la patroniser en en faisant partie, et lui accorde sa confiance. Comme tous les ressorts de la gestion sont contrôlés par les intéressés eux-mêmes, rien ne saurait donc mieux justifier cette confiance. Nous devons faire observer, tout d'abord, qu'il y a aujourd'hui des Caisses populaires sur les points les plus divers de la province. Cependant, s'il y en a moins dans

certaines régions que dans d'autres, cela est dû uniquement au fait, regrettable à notre avis, d'un simple manque d'initiative locale. Nous aurions été très heureux de pouvoir étendre cette propagande partout indistinctement. Nous le ferons avec empressement du moment que l'on voudra bien nous en manifester le désir, comme nous sommes enchanté d'aller, ces jours-ci, dans la région nord de l'Ottawa, répandre parmi ces hardis colons la bonne semence de cette organisation économique.

Saint-Ulric de Matane est une paroisse moyenne composée de courageux cultivateurs : elle possède sa Caisse et en trente-deux mois on a su accumuler un actif de \$23,209. et faire des opérations pour un montant de \$91,832., dont \$53,432. en prêts. On a déjà une réserve de \$436.

Armagh, dans Bellechasse, paroisse de population moyenne, tous cultivateurs, a sa Caisse populaire et en vingt-sept mois celle-ci a accru son actif jusqu'à \$27,000. et son mouvement d'affaires a atteint \$268,159., dont \$32,843. en parts. Réserve : \$700. Saint-Narcisse de Champlain possède sa Caisse, et en vingt-cinq mois, elle a recueilli un actif de \$17,311. ; son mouvement général d'affaires est de \$180,558., dont \$76,657. en prêts.

Saint-Isidore de Dorchester a organisé sa Caisse populaire, et, en quatre ans et demi, son actif est monté à \$26,776., et son mouvement d'affaires, à \$83,424., dont \$30,800. en prêts.

Saint-Félix de Kingsey a aussi sa Caisse populaire depuis seulement le 26 juillet 1911 ; actif : \$5,358 ; mouvement général de fonds, \$13,467., dont \$7,501. en prêts.

La Caisse populaire de Saint-Charles de Bellechasse a été organisée en janvier 1909, et, au 31 août 1912, son actif était de \$40,753. ; mouvement général : \$157,494., dont \$63,798. en prêts. Tout cela malgré le voisinage d'une succursale de banque établie depuis plusieurs années dans la paroisse.

La Caisse de Saint-Prosper de Dorchester, actif : \$7,896. ; mouvement général : \$38,945., dont \$23,298. en prêts. Réserve : \$171. Saint-Prosper est plutôt une jeune paroisse sortant à peine de la période difficile de la colonisation.

Saint-Prosper de Champlain a sa Caisse depuis août 1912 et, en douze mois, son mouvement d'affaires a atteint \$24,816.

Sainte-Gertrude de Nicolet a aussi sa Caisse populaire depuis le 3 septembre 1911, et son actif, au 31 août 1912, était de \$3,642. ; son mouvement de fonds, de \$42,667., dont \$4,070. en prêts.

La Caisse de Charlesbourg, comté de Québec, a sa Caisse et son mouvement de fonds dépasse en douze mois \$8,000.

La Caisse de Saint-Maurice de Champlain a fait des opérations atteignant \$227,728.

Saint-Frédéric de Beauce a organisé sa Caisse en août 1911 et, au mois de mai cette année, l'actif était de \$5,600.

Voici maintenant de petites paroisses, mais possédant heureusement des hommes d'action. Aussi, quels beaux résultats à constater !

La Caisse populaire de Saint-Jean des Piles, organisée le 22 août 1910, a su, en vingt et un mois, accumuler un actif de \$11,974. et accroître son mouvement d'affaires jusqu'à \$41,251., dont \$21,792. en prêts ; réserve : \$147. Pourtant la population atteint à peine 800 âmes.

La Caisse de Saint-Théophile du Lac-Champlain, en trente-quatre mois, a un actif de \$6,303. ; un mouvement général de fonds de \$68,124., dont \$65,035. en prêts.

Saint-Euphémie de Montmagny, est une jeune paroisse, peu nombreuse encore, cependant elle a eu le bon esprit d'organiser une Caisse populaire et, en vingt et un mois, elle a accumulé un actif de \$3,248., et fait des affaires pour \$7,968.

L'Avenir, dans Drummond, a fondé sa Caisse en septembre l'année dernière et, au 31 juillet, son actif était de \$2,277, son mouvement d'affaires de \$5,409.

Un mot maintenant des fondations toutes récentes. Nous les citons pour établir combien l'élan va croissant en intensité, parce que les bienfaits de ces organismes se font tous les jours plus éclatants.

Saint-Louis du Ha ! Ha ! (Témiscouata) a organisé sa Caisse populaire à la fin de mai 1912 et, en trois mois, son actif était déjà de \$3,363., et son mouvement d'affaires, de \$5,656.

Saint-Paul de Montmagny a sa Caisse depuis le 30 juin 1912 et, un mois plus tard, son actif atteignait déjà \$5,488.

Saint-Germaine de Dorchester fonde sa Caisse le 28 juillet et, en cinq semaines à peine, recueille un actif de \$5,368., et montre un mouvement d'affaires de \$6,503., dont \$1,134. en prêts. Nous en arrivons maintenant à un dernier groupement, mais c'est, à notre avis, celui qui devra le plus fixer l'intérêt, provoquer davantage une très juste admiration, tout en donnant à réfléchir sur les possibilités futures qui se dégagent de ces données envisagées au point de vue de la colonisation de nos immenses terres incultes.

(À suivre.)

« LA VÉRITÉ POUR L'HOMME, C'EST CE QUI FAIT DE LUI UN HOMME. MAIS LA VÉRITÉ, VOUS LE SAVEZ, C'EST CE QUI SIMPLIFIE LE MONDE ET NON CE QUI CRÉE LE CHAOS. LA VÉRITÉ, C'EST LE LANGAGE QUI DÉGAGE L'UNIVERSEL. NEWTON N'A POINT « DÉCOUVERT » UNE LOI LONGTEMPS DISSIMULÉE À LA FAÇON D'UNE SOLUTION DE RÉBUS, NEWTON A EFFECTUÉ UNE OPÉRATION CRÉATRICE. IL A FONDÉ UN LANGAGE D'HOMME QUI PÛT EXPRIMER À LA FOIS LA CHUTE DE LA POMME DANS UN PRÉ OU L'ASCENSION DU SOLEIL. LA VÉRITÉ, CE N'EST POINT CE QUI SE DÉMONTRE, C'EST CE QUI SIMPLIFIE. »

A. DE SAINT-EXUPÉRY, *Terre des hommes*

